

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **20 voix pour et 1 abstention**,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 110'000.– TTC pour couvrir les travaux de rafraîchissement de la salle communale Jean-Jacques Gautier;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 110'000.– TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 08.03.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2014 à 2023.

M. Perrin fait remarquer que le texte aurait pu parler de « rafraîchissement de l'air » puisqu'en construction, un rafraîchissement équivaut à un coup de peinture.

4.3 Travaux de marquage et de signalisation relatifs à la mise en zone bleue « macaron » de l'ensemble du territoire communal : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 165'000.– TTC)

Le président passe la parole à M. Locher.

La zone bleue ne relvant pas vraiment du dicastère de M. Locher, ce dernier suggère de passer la parole à M. Karr.

Les infrastructures ne relevant pas vraiment du dicastère de M. Karr, ce dernier propose de passer la parole à M. le Maire. Plus sérieusement, M. Karr peut parler de la zone bleue « macaron » à loisirs en termes de planification, mais il n'y connaît que goutte en termes de marquage.

Le président relève que ce sujet avait été discuté en commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Locher résume la situation. Le Conseil municipal a décidé la mise en place d'une zone bleue « macaron ». Pour peindre cette zone bleue, il faut CHF 165'000.–.

Le président indique que la commission Bâtiments et Infrastructures a accepté ce projet à l'unanimité. Il avait été demandé pourquoi les cantonniers ne pouvaient pas s'occuper du marquage, afin de réduire les coûts. La réponse était qu'ils ne pouvaient le faire notamment pour des questions de temps à investir dans cette opération, qui deviendrait alors très longue, les cantonniers étant déjà fortement occupés.

Le président passe ensuite la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet signale que la demande de crédit a été acceptée à l'unanimité, soit par 8 voix pour.

Le président ouvre la discussion.

M. Favarger pense qu'il est bon que ce marquage soit réalisé le plus rapidement possible parce qu'un effet pervers est en train de se dessiner. Les pendulaires qui stationnaient dans les Trois-Chêne ne peuvent plus se parquer à Chêne-Bourg, qui est déjà en zone bleue, et ne pourront bientôt plus stationner à Thônex. Ils viendront donc bientôt tous à Chêne-Bougeries.

Mme Garcia demande comment l'on pourra différencier les quatre zones. Y aura-t-il des bleus différents ?

À ce propos, le président précise, en tant que président de la commission Bâtiments et Infrastructures, que le crédit comprend également la signalisation.

M. Sapey rappelle, comme évoqué en commission à de nombreuses reprises, qu'il y aura environ 66 km de marquage à réaliser. La voirie ne peut pas réaliser ce travail, qui doit être effectué par une maison spécialisée. Il faut que la zone bleue « macaron » aille de l'avant, pour ne plus avoir toutes ces voitures qui arrivent de Chêne-Bourg et Thônex.

Le président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**TRAVAUX DE MARQUAGE ET DE SIGNALISATION RELATIFS A LA MISE
EN ZONE BLEUE « MACARON » DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
COMMUNAL : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT
(CHF 165'000.– TTC)**

Vu les articles 30, al. 1 lettres e) et m) et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Bâtiments et Infrastructures lors de sa séance du 15 avril 2013,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 16 avril 2013,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **21 voix pour, soit à l'unanimité**,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 165'000.– TTC, pour couvrir les travaux de marquage et de signalisation relatifs à la mise en zone bleue « macaron » de l'ensemble du territoire communal;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires à cette opération sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'amortir la dépense prévue de CHF 165'000.– TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 62.00.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif" de 2014 à 2023.

4.4 Projet de rénovation/transformation des locaux abritant la garderie « Le Petit Manège » : vote du crédit d'étude complémentaire et financement (CHF 20'000.– TTC)

Le président passe la parole à M. Locher.

M. Locher relève que les conseillers municipaux ont reçu toutes les explications nécessaires concernant la proposition consistant à redimensionner le projet de transformation des locaux du « Petit Manège » en tenant compte des structures portantes des locaux. Pour ce faire, le crédit d'étude qui avait été alloué ne suffit pas. Afin de pouvoir présenter des comptes parfaitement transparents lorsque le crédit d'investissement sera voté, M. Locher a souhaité qu'une délibération formelle sur ce montant de CHF 20'000.– soit votée en bonne et due forme plutôt que de passer par un crédit complémentaire qu'il aurait uniquement annoncé lors d'une séance de commission.

Le président signale que la commission Bâtiments et Infrastructures a accepté ce projet à l'unanimité, sans remarque particulière sinon qu'une autre alternative aurait effectivement été d'inclure ces CHF 20'000.- dans le futur crédit de construction.

Le président passe ensuite la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.